



COMPTE RENDU COMITE DE PILOTAGE DU SITE DE SEYMUIT

Date : mardi 28 février 2012 à 14h00

Lieu : Mairie de Bréziers

Personnes présentes :

Raymond LHOMME ONF
Monsieur BONNENFANT CM de Bréziers
Bernard BRIMAUX Président ACCA Bréziers
Jean-Marc MASSOT CM de Bréziers
Bruno GAUTHIER ONF
Elisabeth CLAUZIER Communauté de commune Serre-Ponçon
Jean-Jacques DUMOULIN CM de Bréziers
Elisabeth SAVOURNIN
Michel BUDIN Président du Copil et Maire de Bréziers
Claudine POTIN DDT
Jean-Eric BERTHOUBE BET ONF

Personnes excusées :

Jean-Marie MOREL Adjoint Bréziers

Ouverture de séance

Monsieur le Président Michel BUDIN ouvre la séance à 14h00 et remercie les participants de leur présence.

M. BERTHOUBE, se présente comme le successeur de M. SCHLUPP pour prendre en charge l'animation du site, sous traitée à l'ONF par la commune de BREZIERES.

M. BERTHOUBE propose de visionner le diaporama de présentation des actions réalisées dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 de BREZIERES :

- Bilan des trois années d'animation du site :
 - MAET
 - Contrat Natura 2000
 - Communication
- Renouvellement de la Présidence du COPIL
- Renouvellement de la Convention d'Animation
- Programmation des actions en cours et nouvelles actions à mettre en place
- Questions diverses

BILAN DES TROIS ANNEES D'ANIMATION DU SITE

A- Mesures Agro-Environnementales Territorialisées (MAET) :

Le 27 avril 2009 une tournée MAET a été organisée en collaboration avec la Chambre d'Agriculture.

Cette journée a permis de rencontrer deux bénéficiaires potentiels.

Au final, en 2009, un éleveur a signé un contrat MAET comprenant 3 mesures agro-environnementales :

- Plan de gestion pastoral,
- ouverture de milieu,
- report de fauche.

Montant total de la MAET : 14 700 €

B- Contrats Natura 2000 :

Instruction de 3 contrats en 2009

- Curage canal (6 000 €),
- Dégagement des pieds d'Astragale queue de renard en forêt communale (7 212 €),
- Dégagement des pieds d'Astragale queue de renard en forêt domaniale (5 660 €).

Réalisation en 2010 et 2011 des travaux concernant les 3 contrats.

Les contrats sont établis sur une période de 5 ans, les travaux ciblés sur le site de Seymuit sont réalisés annuellement.

Les travaux sont subventionnés à hauteur de 100% par l'Etat et le FEADER (Union Européenne).

Montant total des financements des contrats Natura 2000 : 18 872 €

C- Communication :

- Sortie Ecole de Rochebrune le 21 mai 2010, public concerné CM1 et CM2

Plusieurs intervenants ont participé à cette sortie éducative :

Michel PHISEL (CRAVE) exposé sur les batraciens

Xavier DUFRENE (ONF) initiation à la sylviculture

Yves SCHLUPP (Animateur du site) exposé sur N2000

Visite de la ferme QUINSON

- Plusieurs articles de presse sur la sortie Ecole, réception des travaux par la DDT.

M. BERTHOUBE clôture le volet communication en communiquant aux participants le lien Internet du réseau animateurs des Hautes-Alpes

<http://hautes-alpes.n2000.fr/node/185>

RENOUVELLEMENT DE LA PRESIDENCE DU COPIL

M. BUDIN propose de poursuivre la présidence du COPIL ou de laisser la place à un conseiller municipal de la Commune.

A l'unanimité les membres du COPIL ont reconduit leur confiance pour M. BUDIN.

M. BUDIN renouvelle son mandat de la Présidence du COPIL pour trois années

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'ANIMATION

Mme POTIN précise que la commune de BREZIERES doit effectuer une demande officielle de renouvellement de Convention d'Animation Natura 2000, avec délibération du Conseil Municipal.

Mme POTIN annonce que la subvention allouée à la mission d'Animation du site Natura 2000 sera reconduite au minimum à l'identique par rapport à la précédente convention, à savoir 24 000 € financée à 100 % par l'Etat. Ce budget sera défini précisément lors de la Réunion de Cadrage Préparatoire à l'Animation (RCPA) qui aura lieu le 13 mars 2012 à GAP en présence du Président du COPIL représenté par l'adjoint au Maire, Jean-Marie MOREL; de la DDT; de la DREAL et de l'animateur Natura 2000 du site "Montagne de Seymuit; Crête de la Scie", M. BERTHOUBE.

PROGRAMMATION DES ACTIONS EN COURS ET NOUVELLES ACTIONS A METTRE EN PLACE

A- 2012 : Proposition d'un contrat natura 2000

Contrat Natura 2000 forestier (dispositif F227) en Forêt Communale de BREZIERES.

- Objectif du DOCOB : Assurer une gestion sylvicole favorable à l'accueil de la biodiversité
- Action du DOCOB : repérer et maintenir des arbres "réservoirs de biodiversité"
- Mesure contractuelle proposée par le MEDDTL : "Dispositif favorisant le développement de bois sénescents".

L'action consiste à favoriser le développement de gros bois et de bois sénescents en forêt présentant des structures favorables aux espèces remarquables : mousses, insectes, chauves-souris, oiseaux cavernicoles.

Ces contrats "Bois sénescents" ne peuvent être signés et financés qu' en forêt de production.

Pour mettre en place un tel contrat il sera nécessaire de réaliser une campagne de repérage et marquage d'environ 130 arbres (hêtres principalement) identifiés comme arbres "réservoirs de biodiversité". Ces arbres devront respecter certains critères d'éligibilité dépendant du diamètre et/ou de la présence de signes de sénescence.

Les arbres seront marqués et non exploités pour une durée de 30 ans.

La subvention allouée pour la réalisation de ce contrat sera d'un montant d'environ 10 000 € financée à 100% (55% Europe et 45% État). Cette subvention correspond au dédommagement d'un manque à gagner pour la non exploitation de ces arbres sur une durée de 30 ans.

M. BUDIN demande si le taux de la subvention est supérieur au prix de vente du bois ?

M. LHOMME précise que le prix au mètre cube du bois de hêtre vendu sur pied pour du bois de chauffage est actuellement de 15 € le m³ et que des arbres faisant 50 cm de diamètre font en moyenne 2 m³ donc un arbre est vendu environ 30 €.

Mme POTIN répond que le dédommagement pour un arbre de moins de 65 cm de diamètre est de 75 € la tige et pour un arbre de plus de 65 cm de diamètre de 150 € la tige. Donc la subvention est supérieure au prix de vente actuelle.

B- 2013 : Proposition communication grand public

M. BERTHOUSE propose une communication sur la démarche Natura 2000 et ses applications sur le site auprès du grand public.

A définir d'ici le printemps 2013, les modalités de cette communication : renouveler la sortie scolaire avec l'école de Rochebrune, avec le même niveau CM1-CM2, avec un autre niveau, avec une autre école ; Mettre en place une randonnée thématique Natura ouverte à tous avec un accompagnateur en montagne ; Jumeler une randonnée thématique Natura avec la randonnée à la Chapelle Saint Sixte à créer. Cette randonnée permettrait de faire découvrir aux habitants de la commune, de la région et des touristes les richesses naturelles notamment

l'Astragale queue de renard dont une des stations se trouve proche de la chapelle. Cette sortie permettrait aussi, de relancer une tradition qui consistait en une procession vers la chapelle le jour de la Pentecôte.

M. BRIMAUX précise que par rapport à la sortie scolaire organisée en 2010, au niveau de la ferme Quinson, les carcasses de voitures entreposées derrière la ferme sont un réel problème de pollution visuelle et environnementale.

C- 2014 : Projet Contrat Natura 2000

Contrat Natura 2000 forestier (dispositif F227)

- Objectif du DOCOB : Maintenir les systèmes agricoles extensifs
- Action du DOCOB : Maintenir un linéaire de haies et de ripisylves suffisant pour assurer la fonction de corridor écologique dans le Vallon des Garcinets
- Mesure contractuelle proposée par le MEDDTL, plusieurs possibilités :
 - "Chantier d'entretien de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolé, de vergers ou de bosquets"
 - "Entretien de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles"
 - "Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles"

Au préalable au montage du dossier, il sera nécessaire de prévoir :

- Un repérage des haies et/ou ripisylves potentielles,
- Une rencontre avec les propriétaires et/ou bailleurs des parcelles concernées.

S'il s'avère qu'il est nécessaire d'envisager un contrat Natura 2000, il sera proposé au contractant un engagement sur 5 ans pour l'entretien des haies ou ripisylves.

La subvention allouée pour la réalisation de ce contrat sera d'un montant à définir, fonction du linéaire à traiter, financée à 100% (55% Europe et 45% État). Cette subvention correspondra au dédommagement du coût d'entretien du milieu naturel en bon état de conservation.

QUESTIONS DIVERSES

M. BRIMAUD demande si Natura 2000 peut interdire la chasse sur le site de Bréziers ?

Mme POTIN répond que non, il n'y a pas d'interdiction de chasser sur le site Natura 2000.

M. BRIMAUD demande si l'agrainage linéaire est toujours autorisé sur le site de Bréziers ?

Mme POTIN répond que l'autorisation d'agrainage linéaire est accordée ou refusée en dehors de tout lien avec Natura 2000, c'est le droit de la législation française qui s'applique. Si l'ACCA a fait la demande officielle d'agrainage linéaire à la DDT et que l'accord lui a été donné, il n'y a pas d'interdiction. Par contre, cet accord n'est valable que pour l'agrainage linéaire, l'agrainage fixe n'étant pas autorisé.

M. LHOMME précise que cette autorisation d'agrainage linéaire sur la piste de la Crête de Seymuit induit une autorisation ponctuelle de circulation avec un véhicule et que cela ne

donne pas pour autant autorisation de circuler sur cette piste pour toute autre activité, notamment lors de la chasse.

M. DUMOULIN demande si le budget annoncé sera maintenu en 2013 et 2014 ?

Mme POTIN répond que le budget annoncé sera maintenu pour les trois années de la convention d'animation. Pour cela il faut que la demande officielle de la commune pour le renouvellement de la convention soit effectif avant les élections présidentielles.

Par contre pour les contrats Natura 2000 engagés en 2012 le financement sera celui annoncé, mais pour les contrats en 2013 pour connaître les financements il faudra attendre les nouvelles modalités de financement car le Plan de Développement Rural Hexagonal (PDRH) expire fin 2012.

M. BUDIN précise que la commune, ne pouvant pas prendre de risques financiers, ne signera des contrats Natura 2000 que si elle est sûre du financement accordé.

La séance est levée à 15h00.

Le power point de présentation du Copil peut-être disponible sur simple demande et envoyé par mail.

Contact : Animateur du site de Seymuit
jean-eric.berthouze@onf.fr